

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

NOVEMBRE 2020

*Couleurs
d'Automne...*



SOMMAIRE



INFOS LOCALES

Page 4



SANTÉ

Page 5



EDUCATION

Page 6



SPORT

Page 7



SOCIAL

Pages 8-9



SORTIR

Page 11



TELETHON A LA CRAU

Pages 12-13



POINT COVID19

Pages 14-15



INFOS DU JIS

Page 16



TRAVAUX

Page 17



AGENDA DU MOIS

Page 20



LA CRAU AUTREFOIS

Page 23





Au début du mois d'octobre, le Département des Alpes-Maritimes a subi d'abondantes intempéries, occasionnant des dégâts matériels considérables et des pertes humaines, qui ont brisé des familles.

Les images effroyables des vallées de la Tinée, de la Vésubie, et de la Roya, faisant suite aux crues dévastatrices des cours d'eau gonflés par les pluies diluviennes qui s'y sont abattues, nous ont à nouveau rappelé les dangers de l'eau, dans un contexte de changement climatique et d'urbanisation.

Afin de tenter d'épargner notre ville de conséquences semblables, depuis 2008, notre municipalité a consenti des lourds investissements financiers en surdimensionnant systématiquement ses réseaux d'eaux pluviales, lors de travaux de réfection de voiries, comme ceux de l'avenue de Limans par exemple.

Dans le cadre d'opérations privées d'aménagement, la Commune impose également des contraintes fortes, avec un calibrage des réseaux et des dispositifs de rétention des eaux de ruissellement adaptés aux caractéristiques météorologiques d'aujourd'hui.

A cet effet, un schéma directeur des eaux pluviales a été initié. Il guide l'action de l'équipe municipale en matière d'aménagement des équipements de traitement de ces eaux et de lutte contre les inondations.

Aux travaux, s'ajoutent d'une part le travail quotidien des agents municipaux ou métropolitains, qui ont pour mission de nettoyer les infrastructures d'écoulement et nos cours d'eau, et d'autre part, celui de la Police Municipale qui démarché les propriétaires concernés par les obligations d'entretien de ruisseaux.

S'il faut bien loger les Crauroises et les Craurois, et leur offrir les équipements publics qu'ils méritent, notre équipe est véritablement prudente sur l'urbanisation future de notre ville.

Outre sa vocation économique, et au-delà de la qualité de vie procurée par les paysages qu'elle génère, la présence importante de terres agricoles sur notre territoire, lui apporte une certaine sécurité en matière d'inondations, en jouant pleinement leurs rôles de zones d'expansion de crues ou de rétention des eaux de ruissellement. Rappelons-nous que le volet « aménagement du territoire » de notre projet de mandat s'inscrit pleinement dans ce cadre, en prévoyant la restauration de la zone humide de l'Estagnol à la Moutonne, le classement du versant Nord du Fenouillet en zone naturelle protégée, la création de zones agricoles protégées, ou la désimperméabilisation des sols des écoles.

C'est un fait, notre environnement évolue. Nos comportements et notre vision de l'avenir du développement de notre ville se doivent d'être en phase, pour la préservation des biens et des personnes.

Enfin, à la date d'édition de cette brochure, la France est sous le choc d'une attaque terroriste abominable qui dépasse l'entendement. Les premières décisions tombent. D'autres suivront. A chaud, et sur la base d'éléments partiels, il n'est jamais bon d'émettre un quelconque commentaire ou de livrer une analyse. J'y reviendrai.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur



CLIMAT

SÉCHERESSE ÉTÉ 2020

La Ville de La Crau envisage éventuellement de faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « Sécheresse et réhydratation des sols » auprès des services de l'Etat, pour la période de l'été 2020.

Afin d'étayer le dossier en cours de constitution, les administrés ayant constaté des désordres extérieurs, fissures, affaissements, etc. sur leur maison, garage, clôture, annexes ou piscine, sont invités à adresser un courrier en mairie en détaillant la liste des dommages et en joignant si possible des photos. Il conviendra également de préciser les coordonnées de contact (numéro de téléphone et adresse mail).

Il est rappelé que la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans ce cas précis de sécheresse est longue (parfois jusqu'à 1 an) et n'est pas systématiquement favorable. Il est donc recommandé en parallèle de saisir sa compagnie d'assurances.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter le Service Population en charge de ce dossier au 04.94.01.56.80 ou 04.94.01.56.92.

SOLIDARITÉ

LA CRAU SOLIDAIRE AVEC LES SINISTRÉS DES ALPES-MARITIMES

Les habitants des vallées des Alpes-Maritimes ont été tragiquement touchés par la tempête Alex, le 2 octobre dernier, et se trouvent désormais dans des situations particulièrement précaires.

Au vu des ruptures de canalisations et du manque d'approvisionnement en eau, la Ville de La Crau a décidé d'agir en organisant dès le 8 octobre, un convoi chargé de palettes de packs d'eau.

Parallèlement, un appel aux dons a été lancé auprès des Crauroises et des Craurois. Nombreux

sont celles et ceux qui ont répondu présents et nous les en remercions.

La collecte se poursuit jusqu'au 15 novembre. Vous pouvez donc continuer d'apporter votre soutien en déposant votre chèque, du montant de votre choix et libellé à l'ordre du Trésor Public, dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assurera la gestion des sommes récoltées dans l'objectif d'aider les sinistrés.

A NOTER

Un reçu permettant une déduction fiscale partielle vous sera adressé par le CCAS. Si l'adresse figurant sur le chèque n'est plus celle de votre résidence actuelle, fournir une enveloppe non timbrée libellée à la bonne adresse.



EMPLOI MAIRIE**APPEL A CANDIDATURES**

La Commune de La Crau est susceptible de recruter, dans le cadre de remplacements ponctuels, des agents pour assurer des missions diverses notamment dans le domaine de l'entretien général, de la manutention ou pour divers travaux extérieurs.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature avec CV, tout au long de l'année, à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Boulevard de la République
83260 La Crau

CIMETIÈRE CENTRAL**AVIS DE REPRISSE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Nous vous informons qu'il va être procédé à la reprise de concessions non renouvelées, **en décembre 2020**.

Les concessions concernées sont situées au Cimetière Central. Il s'agit :

- ✓ Des concessions de 15 ans - carrés 5 et 6
- ✓ Des concessions de 30 ans - carré 10
- ✓ Des terres gratuites

Pour tout renseignement, il convient de contacter le Service Cimetière au 04.94.01.56.80.

COMMUNIQUÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :

Campagne 2020 de vaccination anti-grippe



Marie-Ange BUTTIGIEG
Conseillère Municipale déléguée
aux actions et à la vie associative
à vocation caritative et sanitaire

Dans le cadre de la mission « Développement des Actions Territoriales de Prévention » de son projet de santé, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Var Provence Méditerranée (CPTS VPM) mène une action dont l'objectif est d'augmenter le taux de vaccination anti-grippale (VAG) sur son territoire.

La campagne nationale de VAG aura lieu du 13 octobre au 31 janvier 2021 et tous les professionnels de santé autorisés à vacciner qui le souhaitent, peuvent y participer.

Localement, les pharmacien(ne)s, les infirmier(e)s, les sages-femmes et les médecins collaborent depuis début octobre pour organiser cette campagne de vaccination atypique, vu le contexte sanitaire, afin d'optimiser l'offre et la demande de soins. Cette action est également menée en collaboration avec la Ville de La Crau, SOS médecins TPM, et les associations infirmières du territoire volontaires.

Une permanence de vaccination contre la grippe sera donc assurée à La Crau :

LES MERCREDIS ET DIMANCHES DE 10H A 11H

Du 18 octobre 2020 à fin janvier 2021

Espace Jean Natte - Entrée principale du JIS

Attention ! Merci de vous présenter avec votre vaccin.

+ d'Infos : cptsvpm@gmail.com et www.cptsvarprovencemediterranee.com

À SAVOIR

Il est fort probable que nous observions cette saison une co-circulation des virus grippaux et de la COVID. La Haute Autorité de Santé (HAS) insiste donc sur la nécessité de vacciner en priorité les personnes éligibles à la vaccination :

- ✓ Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- ✓ Les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques,
- ✓ Les femmes enceintes,
- ✓ Les personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporelle IMC supérieur ou égal à 35).

La stratégie vaccinale vise aussi à assurer une protection indirecte en vaccinant :

- ✓ Les professionnels de santé et les professionnels des établissements médico-sociaux au contact des patients à risque car ils peuvent contribuer à propager l'infection (des vaccins sont réservés à cet effet dans certaines pharmacies)
- ✓ L'entourage des nourrissons de moins de six mois à risque de complications graves de la grippe et des personnes immunodéprimées.

Enfin, la prévention reste encore une fois tout à fait essentielle. Il convient ainsi tout particulièrement de continuer à appliquer les gestes barrières pour limiter la contamination et la propagation des deux virus.



Elodie TESSORE

Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Scolaires

RESTAURATION SCOLAIRE

Valorisation des produits du terroir

Des figues de Solliès servies dans les restaurants scolaires

Sur une initiative de la société ELIOR et de la plateforme Localizz, fournisseur en produits locaux, les écoliers craurois ont eu le plaisir de déguster, en dessert, des figues de Solliès de 1er choix dans tous les restaurants scolaires, le jeudi 8 octobre. Outre le fait qu'elle permet de mettre en lumière une production typique de notre département, cette opération s'inscrit également dans une démarche plus globale favorisant l'approvisionnement de nos restaurants scolaires en produits de qualité issus de circuits courts.

Une sortie scolaire chez le producteur V'Art Olives

L'olive est une autre production emblématique locale. Deux classes de CP de l'école Jean AICARD ont pu participer à une sortie organisée par le Service de Restauration Scolaire et la société ELIOR, dans l'exploitation V'Art Olives située tout près de La Crau, dans la Vallée de Sauvebonne.

Au programme :

Visite du domaine, participation au ramassage des olives dans les champs d'oliviers, explications sur les différentes techniques de récolte, mais aussi de conservation des olives et surtout dégustations (olives vertes, olives noires, huile d'olive, tapenades).

L'objectif était de sensibiliser les enfants à la richesse et à la qualité des produits du terroir, ainsi qu'à l'importance du « fait main » et à l'utilisation de produits naturels dans notre alimentation.

Soulignons enfin que l'exploitation V'Art Olives est partenaire et fournisseur occasionnel du Service de Restauration Scolaire, notamment en huile d'olive.



ECOLE JEAN AICARD

Projet « Je découvre ma ville »

Sous la responsabilité de Mme LONG, enseignante de CM1 à l'école élémentaire Jean AICARD, trois étudiants de Master 2 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, Mélody BOYANCE, Mathieu GIRAUD et Eva NEVEU, ont réalisé un projet alliant géographie et nouvelles technologies sur le thème « Je découvre ma ville ». Dans ce cadre, les élèves de Mme LONG ont pour consigne de faire découvrir notre jolie ville de La Crau à leur mascotte anglaise « Mister Chicken ». A cette fin, ils sont sortis de leur école pour baliser un parcours avec Géoportail et réaliser une carte interactive avec prises de vues. L'Hôtel de Ville est une étape importante de ce parcours et Christian SIMON, Maire de La Crau, a joué le jeu avec plaisir en posant avec la classe pour la photo devant l'illustrer !

Bravo aux jeunes élèves qui vont ainsi pouvoir faire découvrir leur ville comme de parfaits petits géographes !...



LES INFOS DU SKI CLUB

Compte tenu de la crise sanitaire, la « Bourse aux Skis » organisée traditionnellement dans le courant du mois de novembre par le Ski Club est malheureusement annulée cette année.

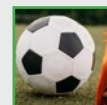
Toutefois, le Ski Club **reprendra ses permanences à compter du mardi 1^{er} décembre 2020**. Celles-ci se tiendront les mardi et jeudi, de 17h30 à 19h, au Bureau n°6 situé au 1^{er} étage du Gymnase du Fenouillet.



Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire
déléguée aux activités et vie associative sportives

CALENDRIER DES RENCONTRES SPORTIVES

Voici le calendrier du mois de novembre des différentes rencontres sportives prévues « à domicile », concernant les équipes fanions des clubs craurois de sport collectif. N'hésitez pas à venir les encourager ! Pour les rencontres de handball, leur planning est en cours de modification au moment de l'impression du mensuel (*mesures liées au couvre-feu*).



US CARQUEIRANNE / LA CRAU FOOT Equipe Masculine Régionale 1

✓ **Dimanche 15 novembre**

USCC - AS Monaco 3

Complexe Sportif de l'Estagnol - 15h

✓ **Samedi 28 novembre**

USCC - FC Carnoux

Complexe Sportif de l'Estagnol - 18h



RUGBY CLUB HYERES/CARQUEIRANNE/LA CRAU Equipe Masculine Fédérale 1

(avec match d'ouverture systématique des Espoirs Fédéraux à 13h30)

✓ **Dimanche 15 novembre**

RCHCC - Avenir Castanéen Rugby

Stade André VERAN (Hyères) - 15h



Paule MISTRE

Adjointe au Maire déléguée
au CCAS et à l'Action Sociale

RETOUR SUR LA SEMAINE DE L'ÂGE D'OR

Malgré le contexte particulier, le Centre Communal d'Action Sociale a tenu à proposer plusieurs animations aux Seniors Craurois, dans le cadre de la Semaine de l'Âge d'Or, bien évidemment dans le respect des préconisations sanitaires. Petit retour en images...

Spectacle Cabaret



Loto à l'Espace Maurric



Projection du film documentaire
«Le Souffle de Darwin»



PROGRAMME DE GYM « AIDANT - AIDÉ » À DOMICILE

Depuis sa création en 1997, le Groupe Associatif Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées, grâce à un outil : l'Activité Physique Adaptée.

Il propose ainsi un programme spécifique d'Activité Physique Adaptée à domicile aux personnes âgées de plus de 60 ans accompagnées d'un aidant (époux ou épouse, voisin, ami... non professionnel). Ce programme est entièrement financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, le Conseil Départemental du Var et l'Agence Régionale de Santé PACA. Il est donc totalement gratuit.

En quoi consiste-t-il ?

Un professionnel diplômé vient à votre domicile pour vous proposer un cycle de 16 séances d'une heure de Gym « Aidant - Aidé ». Chaque séance comprend également 15 minutes dédiées à l'accompagnement de l'aidant, afin de l'initier aux techniques de manutentions et aux gestes et postures à adopter. Les activités sont définies avec le couple aidant - aidé et sont adaptées à ses besoins. A l'issue du programme, des propositions d'accompagnement vers un cours collectif seront apportées, sachant également que 4 demi-journées collectives sont organisées afin d'aborder une partie théorique, une partie pratique et un temps d'échanges entre les participants aidants et aidés sur leurs expériences.

Quels objectifs ?

Ce programme a été conçu pour :

- ✓ Améliorer ou maintenir la communication entre l'aidant et l'aidé,
- ✓ Offrir un moment de répit à l'aidant,
- ✓ Limiter les symptômes et les effets de la maladie pour l'aidé,
- ✓ Favoriser le maintien de l'autonomie de l'aidant,
- ✓ Améliorer les facteurs socio-affectifs (image de soi, confiance en soi),
- ✓ Préserver la santé et l'efficacité de l'aidant, afin d'éviter son épuisement (ménager son dos, limiter les risques de troubles musculo-squelettiques),
- ✓ Créer du lien social et des échanges.

Contact

Pour toute question sur ce programme ou pour toute demande d'inscription, vous pouvez contacter Tifany TARDIEU :

- ✓ soit par téléphone au 06.67.48.38.53,
- ✓ soit par mail à l'adresse tifany.tardieu@sielbleu.org

LES RESTOS DU COEUR

Reprise des inscriptions

L'antenne crauroise des Restaurants du Cœur poursuit son activité, pour la saison 2020/2021, dans son local situé 218, Rue des Chasselas (villa située sur l'extension du Parking Jean Moulin).

✓ Les inscriptions auront lieu tous les lundis du mois de novembre, de 9h à 11h et de 14h à 16h. Puis, à partir du lundi 7 décembre 2020, ces inscriptions seront prises chaque lundi après-midi, de 14h à 16h et ce jusqu'à fin mars.

Les documents à fournir sont les suivants :

- une quittance de loyer
- l'avis d'imposition
- les justificatifs CAF (Allocations familiales, APL...)
- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- le livret de famille
- le dossier de surendettement, si vous êtes concerné

✓ La distribution sera normalement effectuée à compter du 24 novembre 2020, tous les mardis et jeudis, de 8h30 à 11h et de 14h à 16h.

Infos : 04.94.23.65.42



A VOS AGENDAS !

Notez bien les prochaines animations programmées par le CCAS pour les Seniors de 60 ans et plus.

Attention !

Les places sont limitées afin de respecter la jauge Culturelle fixée à 300 personnes, en raison de la situation est donc requise pour chaque animation. Les animations auront lieu le jeudi matin, de 8h à 12h.

ANNULÉ

Suite aux nouvelles mesures sanitaires (reconfinement)

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30

14 novembre

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30

5€ les 3 cartons, 10€ les 7 cartons

Lots à gagner : bons d'achat chez les commerçants craurois

Les participants devront apporter leurs jetons

RAPPEL

Inscriptions pour le Colis de Noël

Les inscriptions sont prises jusqu'au 6 novembre 2020 inclus. Il est obligatoire de s'inscrire, même si vous avez déjà bénéficié du colis l'année dernière.

Conditions d'inscription

Etre âgé de 70 ans révolus au 31 Décembre 2020 ou de 65 ans, si vous êtes titulaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (justificatif obligatoire)

Pièces à fournir


Une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent (pour une 1^{ère} inscription)

Modalités

Il convient d'utiliser le coupon ci-joint et de le déposer dûment complété soit à l'Office de Tourisme (le matin uniquement), soit au Foyer des Anciens (l'après-midi uniquement), soit dans la boîte aux lettres de la Mairie ou dans celle de la Mairie Annexe de La Moutonne. Merci de respecter le délai annoncé nécessaire au traitement des commandes, ainsi que le lieu de retrait des colis choisi sur votre bulletin d'inscription.

Attention ! Pour les couples, mariés ou non, un seul colis sera offert.



					
BULLETIN INSCRIPTION COLIS DE NOËL 2020					
Séniors de 70 ans et plus ou 65 ans sous conditions					
A retourner entre le 05/10 et le 06/11					
RETRAIT DES COLIS					
Cochez la case correspondante à votre souhait de retrait.					
Retrait du colis à LA CRAU village <input type="checkbox"/> à l'Espace Pluriel - salle Jean Natte bas du 8 au 11 décembre inclus, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.					
Retrait du colis à la Moutonne <input type="checkbox"/> à la mairie annexe du 8 au 10 décembre inclus, de 8h30 à 12h					
Monsieur / Madame					
NOM	PRENOM	Date de Naissance
Si couple, coordonnées du conjoint					
NOM	PRENOM	Date de Naissance
Adresse à LA CRAU :					
.....					
.....					
Tél	Tél		
Mail				
DEPOT DES BULLETINS D'INSCRIPTION					
MAIRIE ANNEXE DE LA MOUTONNE : boîte aux lettres					
MAIRIE PRINCIPALE : boîte aux lettres					
OFFICE DU TOURISME : urne à l'extérieur (lundi, mardi, mercredi, jeudi matin)					
FOYER DES ANCIENS (après-midi)					
Pour toute nouvelle inscription, joindre la copie d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité. Pour tout renseignement, contacter le 06.49.51.02.22.					



RETOUR SUR...



LE FESTIVAL REGARDS SUR RUE

Nous vous proposons un petit retour en images sur le Festival Regards sur Rue, organisé du 25 au 27 septembre dernier à La Crau, par LE PÔLE (scène conventionnée d'intérêt national) - La Saison Gatti. Quelque peu perturbée par une météo venteuse, cette 1^{ère} édition a tout de même pu divertir un public conquis par les représentations riches et variées (théâtre de rue, cirque, marionnettes, fanfares, clowns, acrobates, etc.) ce qui, compte tenu du contexte sanitaire, est déjà largement positif...



UNE BRIGADE COVID MOBILISÉE PENDANT TOUT LE FESTIVAL

Une trentaine d'agents communaux s'est mobilisée et relayée tout le week-end pour faire respecter les gestes barrières et le port du masque par le public. Certains d'entre eux étaient également présents au niveau des différents points d'accès, afin de comptabiliser les entrées et ainsi permettre de connaître quasiment en temps réel le nombre de personnes présentes dans le périmètre du festival, l'objectif étant bien évidemment de ne pas dépasser la jauge maximale d'accueil prescrite par la préfecture.

QUAND LE FESTIVAL S'INVITE DANS LES ECOLES...

Dans le cadre des avant-courriers du Festival Regards sur Rue, des actions d'Éducation Artistique et Culturelle ont été mises en place dans des écoles de la commune. Le spectacle STELI du Stalker Teatro s'est invité dans les cours de récréation des établissements : Collège du Fenouillet, Ecole Jean Giono, Ecole Jean Aicard et groupe scolaire Marcel Pagnol, les 24 et 25 septembre derniers. Au total, 250 élèves ont participé à la construction de la structure haute en couleurs du Stalker Teatro. Cette performance urbaine, interactive et dotée d'un grand impact visuel, crée un pont entre l'art contemporain et le théâtre accessible à tous les âges.





Marie-Ange BUTTIGIEG
Conseillère Municipale déléguée
aux actions et à la vie associative
à vocation caritative et sanitaire

TELETHON 2020

Depuis 30 ans, grâce au Téléthon, l'Association Française contre les Myopathies (AFM) a financé des centaines de chercheurs dans le monde entier et créé un laboratoire dédié, le Généthon. Aujourd'hui, les premiers médicaments de thérapie génique sauvent la vie d'enfants atteints de maladies rares et ces traitements innovants bénéficient aussi à des maladies plus fréquentes. Une révolution est en marche ! Pour la poursuivre, la mobilisation de tous est plus que jamais indispensable ! A la Crau, de nombreuses actions et animations vous sont proposées par l'association « La Crau'ch Cœurs » et les bénévoles associatifs, dès le mois de novembre. Loto, théâtre, vide-grenier, randos, rencontres sportives... : ces rendez-vous divers et variés, organisés bien évidemment dans le respect des préconisations sanitaires, vous permettront cette année encore de participer à ce formidable élan de solidarité que représente le Téléthon.

AFM TÉLÉTHON
LE COMBAT DES PARENTS
LA VIE DES ENFANTS



VOUS NOUS DONNEZ
LA FORCE
DE GUÉRIR

**LES GRANDS RENDEZ-VOUS
A LA CRAU DU 20 NOVEMBRE
AU 7 DÉCEMBRE 2020**

ATTENTION !
CE PROGRAMME EST ANNONCÉ
SOUS RÉSERVE DE L'OBTENTION DES
AUTORISATIONS PRÉFECTORALES
ET SOUS RÉSERVE DE TOUTE ÉVOLUTION
DES MESURES GOUVERNEMENTALES
EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE.

Du 1^{er} novembre au 5 décembre 2020
VENTE D'OBJETS AUX PARENTS PAR LE JIS

Objets fabriqués par les enfants accueillis sur les temps périscolaires et de vacances scolaires

Du 5 novembre au 2 décembre 2020
RANDONNÉES

Organisées par Lei Sauto Valat, les mercredis après-midis et les dimanches, avec participation au profit du Téléthon

Du 17 au 21 novembre 2020
VENTE DE PELUCHES

Par l'USC JUDO au Gymnase de l'Estagnol

Du 20 novembre au 6 décembre 2020
TOMBOLA DU TÉLÉTHON

Organisée par l'association la Crau'ch Cœurs
 Vente de billets.
 Tirage au sort lors du loto du 5 décembre
 (voir ci-après)

Vendredi 20 novembre 2020
CONCERT DE LA LYRE

Espace Culturel JP Maurric - 19h
 Participation libre au profit du Téléthon

Les 4 et 5 décembre 2020
CONCOURS DE CONTRÉE

Organisé à La Moutonne par le Cercle Moutonnais de l'Amitié.
 Vendredi 4/12 à 14h et Samedi 5/12 à 14h

Samedi 5 décembre 2020
LOTO

Espace Culturel Jean-Paul Maurric
 15h30 (ouverture des portes à 14h30)
 4 € le carton, 10 € les 3 cartons et 20 € les 7 cartons
 Un voyage et de nombreux autres lots à gagner !
 Tirage au sort de la tombola du Téléthon pendant ce loto
 Attention ! Places limitées à 300 personnes !

Pré-inscriptions :

06.03.32.68.13 ou à l'Office de Tourisme du 16 novembre au 3 décembre, de 9h à 12h et de 15h à 17h

Dimanche 6 décembre 2020
MATINÉE DES ASSOCIATIONS

Place Victor Hugo – de 9h à 13h
 Expos ventes, chocolat chaud, animations, etc.
 Avec la participation de :
 la Bibliothèque du CCSC,
 l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles,
 La Crau'ch Cœurs,
 Tout'en K Danse
 et la section Anglais du CCSC (chants)

Dimanche 6 décembre 2020
APRES-MIDI THÉÂTRE

Avec la C^{ie} Art-Thea de La Crau
 Espace Culturel JP Maurric - 16h

Pièce « La Légende d'une vie »
 de Stefan ZWEIG

Vienne, 1919. Un jeune auteur cherche à s'extirper du souvenir de son père, poète devenu icône nationale. Le jeune homme étouffe dans la maison familiale où tout est organisé par sa mère, femme autoritaire et intransigeante, autour du culte du grand homme. C'est alors que revient au sérail une femme dont le secret pourrait libérer le jeune homme de son carcan.

Entrée :

10 € (gratuit pour les moins de 12 ans)

Réservations :

06.03.32.68.13 ou à l'Office de Tourisme du 30 novembre au 4 décembre, de 9h à 12h et de 15h à 17h

Si vous souhaitez participer financièrement et apporter votre soutien à l'association La Crau'ch Cœurs pour étoffer la somme reversée à l'AFM-Téléthon, **vous pouvez déposer vos dons :**

- ✓ A l'Accueil de la Mairie où une urne sera à votre disposition à partir du 16 novembre
- ✓ A l'Office de Tourisme, à l'occasion des permanences pour les inscriptions (du 16 novembre au 3 décembre, de 9h à 12h et de 15h à 17h).

Nous comptons sur votre présence lors de ces manifestations en respectant les gestes barrières qui garantissent votre sécurité et celle des bénévoles.



LE POINT SUR...

L'ÉVOLUTION DES MESURES SANITAIRES

Face à la progression de l'épidémie de Covid-19, le Président de la République a annoncé le rétablissement de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national, à compter du 17 octobre 2020. Cette déclaration a notamment pour conséquence la mise en œuvre d'un couvre-feu de 21h à 6h du matin. Dans un premier temps, l'Île-de-France et huit grandes métropoles (Lille, Rouen, Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Toulouse, Montpellier et Aix-Marseille) étaient concernées. Dès le 24 octobre 2020, la mesure a été étendue à 38 départements, dont celui du Var.

Nous vous proposons de revenir sur l'ensemble des mesures nationales et locales en vigueur au moment de l'impression du présent mensuel.

UN COUVRE-FEU DE 21H À 6H DU MATIN

Celui-ci durera 6 semaines, et pourra éventuellement être prolongé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. **Durant ce couvre-feu, aucune activité sur la voie publique ni aucun déplacement n'est possible dans l'ensemble du Département** (voir exceptions possibles ci-après).

Sont fermés de 21h à 6h

- ✓ Les restaurants (possibilité de poursuivre une activité de livraison à domicile)
- ✓ Les espaces de restauration des hôtels avec possibilité de « room service »
- ✓ Les magasins de vente, commerces divers et centres commerciaux, sauf commerces listés en annexe du décret du 16 octobre 2020 (stations-services, laboratoires d'analyses...)
- ✓ Les établissements d'enseignement artistique spécialisé (ex : conservatoire)
- ✓ Les lieux de culte
- ✓ Les établissements d'enseignement supérieur et qui ne pourront accueillir plus de 50 % des étudiants en présentiel.

Sont fermés toute la journée

- ✓ Les bars,
- ✓ Les établissements sportifs couverts à l'exception des activités des groupes scolaires et universitaires, périscolaires ou de mineurs, sportifs professionnels et de haut niveau, formations continues, handicap et prescriptions médicales, accueil des populations vulnérables et distribution de repas pour publics précaires, organisation de dépistage sanitaire, collecte de produits sanguins et actions de vaccination,
- ✓ Les piscines en milieu clos sauf les activités des groupes scolaires, périscolaires ou de mineurs, étudiants, sportifs professionnels et de haut niveau, formations continues, et activités de plein air, handicap et des diplômés de maître nageur,
- ✓ Les salles de jeux dont les casinos,
- ✓ Les lieux d'exposition, les foires-expositions ou les salons ayant un caractère temporaire,
- ✓ Les fêtes foraines.

Autres cas

- ✓ Les ERP (*Etablissement recevant du public*) de plein air (stades par exemple) sont soumis à une jauge maximale de 1 000 personnes.
- ✓ Aucun ERP ne pourra accueillir de public après 21h. Les activités économiques se déroulant sur la voie publique (chantiers, tournages) pourront continuer à s'exercer

Les déplacements dérogatoires

Seuls les déplacements suivants sont autorisés sur présentation d'une attestation de déplacement entre 21h et 6h du matin :

- ✓ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation.
- ✓ Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- ✓ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- ✓ Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- ✓ Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- ✓ Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- ✓ Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances.
- ✓ Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour seuls les besoins des animaux de compagnie, cette sortie n'est pas une sortie familiale.

Les transports

Il n'y aura pas de fermeture des transports en commun, notamment pour permettre de répondre aux besoins des dérogations.

Les déplacements entre les départements ne sont ni interdits ni limités.

Les justificatifs de déplacements

Il faut se munir de **l'attestation de déplacement dérogatoire** à télécharger ou à recopier sur papier libre à partir du lien suivant :

<https://media.interieur.gouv.fr/attestation-couvre-feu-covid-19/>

Il faut également présenter un titre d'identité et tout document qui permet de justifier le motif de ce déplacement dérogatoire : justificatif professionnel signé par l'employeur, titre de transport, ordonnance, carte professionnelle pour les soignants, les secours...

TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Les rassemblements sur la voie publique ou dans les espaces ouverts au public sont limités à :



6 personnes

✓ Interdiction de tout rassemblement de plus de 6 personnes dans l'espace public à l'exception des manifestations revendicatives, des rassemblements à caractère professionnel, des services de transport de voyageurs, des cérémonies funéraires, des visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle et des marchés.

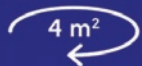
Pour les établissements recevant du public de type salles des fêtes, chapiteaux, salles polyvalentes :

Interdiction de tout rassemblement qui ne permet pas le port du masque de manière permanente durant toute la durée de l'évènement

- ✗ Les cocktails et repas sont interdits
- ✓ Les colloques, réunions de CA, etc. sont autorisés

✓ Interdiction des événements festifs ou pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré de manière continue (événements avec restauration, débits de boissons) dans les salles des fêtes, salles polyvalentes, salles de spectacle... et les chapiteaux, tentes et structures.

DANS LES ESPACES RECEVANT DU PUBLIC DEBOUT ET ITINÉRANT



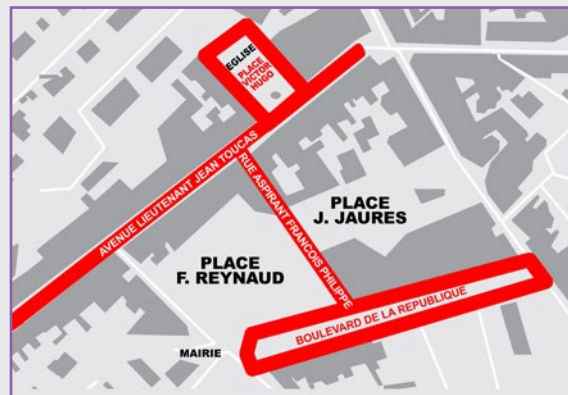
DANS LES ESPACES RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

← 1 siège →
ENTRE CHAQUE PERSONNE OU GROUPE DE MAX 6 PERSONNES

✓ Dans tous les établissements recevant du public, un protocole sanitaire strict est appliqué :

jauge de 4m² par personne dans les lieux à fréquentation « debout », un siège libre entre chaque personne ou entre chaque groupe d'au plus 6 personnes venues ensemble.

DOSSIER COVID-19



PORT DU MASQUE

Reconduction de tous les arrêtés préfectoraux qui rendent le **port du masque obligatoire** dans certaines communes de la métropole TPM dont La Crau (voir secteur concerné ci-contre), ainsi que dans les communes du Golfe de Saint-Tropez.

L'obligation du masque sur les marchés de plein air est également reconduite par arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 pour une durée d'un mois.

FACE AU COVID-19, CHACUN DOIT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Toutes les informations sur le Coronavirus et la situation en France :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un n° vert répond en permanence à vos questions, 24h/24, 7j/7 : **0 800 130 000**

Un n° vert d'information en PACA a été mis en place par l'ARS (Agence Régionale de Santé) 7j/7, de 9h à 19h **0 800 730 087**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



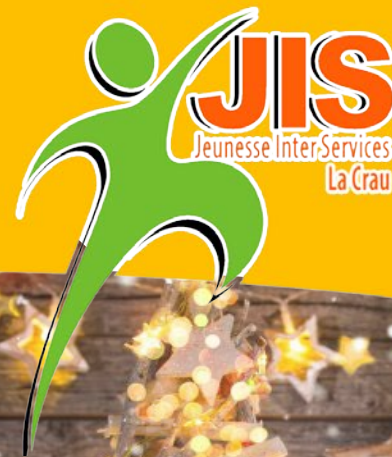
Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Le contenu de ce dossier (visuels et textes) sont extraits de la lettre d'information COVID-19 éditée par la Préfecture du Var (www.var.gouv.fr).

Les infos du



MERCREDIS

3^{ème} PÉRIODE

**Du Mercredi 6 janvier
au mercredi 17 février 2021**

Réservations :
du mardi 24 novembre au vendredi 4 décembre

Confirmations :
du mardi 8 au samedi 12 décembre

Les formulaires d'inscriptions seront téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com ou disponibles à l'accueil du JIS à partir du mardi 24 novembre 2020

VACANCES DE NOËL

**Du lundi 21 décembre
au jeudi 31 décembre 2020**

Réservations :
du mardi 24 novembre au vendredi 4 décembre

Confirmations :
du mardi 8 au samedi 12 décembre

Les formulaires d'inscriptions seront téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com ou disponibles à l'accueil du JIS à partir du mardi 24 novembre 2020

BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia 6,50€

Cinéma Pathé av. 83..... 8,90€

Kiddy Parc :

(ouvert uniquement pour les vacances d'automne)

Entrée Adulte sans manège GRATUIT

Entrée Enfant avec manège 12,80€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

Emploi

LE JIS RECRUTE !

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi).
Titulaire du BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent.
Déposez votre C.V et lettre de motivation, par courrier :
« Espace Pluriel » Bd de la République
83260 La Crau
ou par mail à : association@jis-lacrau.com

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations sur le site internet :
www.jis-lacrau.com ou sur Facebook Jis La Crau

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi fermé. Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ANTENNE CRAUROISE DE LA MÉTROPOLE TPM

AVENUE DE LA LIBÉRATION

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement ont débuté. Il sera procédé par la suite à la réfection du réseau d'eau potable, à l'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunications), puis à la requalification de la voirie.



AVENUE DE LA GARE

Les travaux d'aménagement du carrefour de l'Avenue de La Gare permettant de sécuriser les intersections avec l'Avenue de Limans, la Rue Louis Augias, l'Avenue de la 1^{ère} DFL et l'Avenue Lieutenant Jean Toucas sont toujours en cours. Ils se poursuivront par le réaménagement de l'avenue elle-même jusqu'au passage à niveau, avec création d'un îlot central paysager, réfection des trottoirs et de l'éclairage public.



RÉFECTION DES ALLÉES DU CIMETIÈRE CENTRAL

Le programme de réfection des allées du Cimetière Central de La Crau vient de débuter. La première phase, actuellement en cours, concerne la partie Nord du cimetière. Toutes les allées sont reprises avec pose d'un enrobé drainant de couleur ocre et d'un chaînage pavé en bordure des caveaux. Soulignons qu'il est également procédé en parallèle à la rénovation des murs intérieurs en pierre du cimetière.



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à la Voirie



Michel TRAVO
Conseiller Municipal délégué
aux travaux de maintenance,
entretien et gardiennage des
parcs et des cimetières

ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

<http://eplc83.com>

L'actualité reste bien sûr centrée sur la COVID-19 (en l'absence de médicaments confirmés et de vaccins, respectons les gestes barrière), le logement (le bras de fer continue entre l'Etat représenté par les Préfets, et nos maires, sur une loi SRU qui n'a jamais vraiment abouti), et sur l'urgence d'aider nos concitoyens des Alpes-Maritimes, dramatiquement touchés par un phénomène climatique dont on craint qu'il se renouvelle.

Revenons sur un sujet moins douloureux et même reconfortant : notre proposition de recueillir les idées des Crauroises et des Craurois commence à porter ses fruits. Sans arrière-pensée politicienne, un dialogue constructif peut s'ouvrir entre les concitoyens voulant participer au développement de la cité, et les élus décideurs.

Les candidats au poste de Maire ont des projets, ils les annoncent dans leur programme (leur « bible »), et une fois élus ils se considèrent, à juste titre, mandatés pour les réaliser. Bien sûr, parfois, ils consultent les riverains par quelques réunions « de quartier », pour quelques aménagements, mais seulement sur les projets décidés par le maire. C'est la démocratie descendante. Pour nous, ce n'est pas suffisant !

On vote parfois pour un candidat, sans forcément soutenir toutes ses propositions. Mais une fois élu, c'est son programme, tout son programme, rien que son programme !

Pour nous, il s'agit d'établir une démocratie équilibrée, en mettant en place des structures de dialogue et de concertation adaptées, où chaque citoyen pourrait à la fois soumettre ses idées, les confronter aux contraintes budgétaires ou administratives et à l'avis des autres, les décisions finales restant bien sûr aux élus. De nombreuses communes l'ont mise en place avec succès. Pourquoi pas nous ?

Ainsi, les projets que nous vous avons présentés pendant la campagne électorale, mais aussi vos idées destinées à améliorer le quotidien de nos concitoyens, auraient une chance d'exister pour le bien de tous. Notre boîte aux lettres est à disposition. Il reste à convaincre M. le Maire et ses élus ! Nous nous y emploierons.

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

La rentrée n'a malheureusement pas permis de refaire le stock de produits sanguins impactés par la période estivale, la canicule et la crise sanitaire. Pour continuer à soigner les patients, l'EFS a besoin que les donneurs retrouvent le chemin des collectes urgemment. **Partagez votre pouvoir de sauver des vies, donnez votre sang !**

Notez les dates des prochaines collectes prévues à La Crau et à La Moutonne :

MARDI 17 NOVEMBRE 2020

De 15h à 19h30 - Espace Culturel Jean-Paul Maurric - La Crau

MARDI 8 DECEMBRE 2020

De 15h30 à 19h30 - Club House du Complexe Sportif de l'Estagnol - La Moutonne

Ces collectes seront bien évidemment organisées dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : adsblacrau83@gmail.com
Site internet : <http://sitesgoogle.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

NOVEMBRE / DECEMBRE 2020

ZONES	NOV..	DEC.
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 2	Lundi 7
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 3	Mardi 1 ^{er}
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 5	Jeudi 3
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 6	Vendredi 4
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 9	Lundi 14
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 10	Mardi 8
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 12	Jeudi 10
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 13	Vendredi 11
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 16	Lundi 21
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 17	Mardi 15
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 19	Jeudi 17
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 20	Vendredi 18
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 23	Lundi 28
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 24	Mardi 22
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 26	Jeudi 24
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 27	Mercredi 30

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»

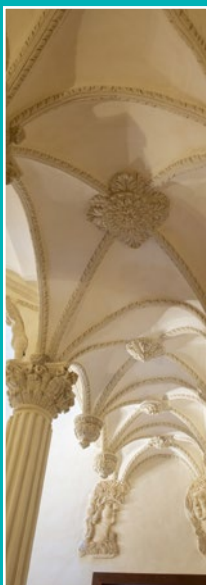
L'Enquête Mobilité

sur le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise

Une enquête pour améliorer la mobilité de demain

Pour connaître les trajets réalisés par les habitants, les modes de déplacements utilisés et les motifs, une enquête mobilité est lancée sur 44 communes composant le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise. **Pilotée par TPM, cette étude d'envergure va permettre d'évaluer les nouvelles pratiques à soutenir ou les améliorations à apporter pour mieux organiser la mobilité de demain sur la Métropole Toulonnaise.** Un échantillon de la population (11 500 personnes environ) sera interviewé par des enquêteurs agréés de la société ALYCE à partir du 17 novembre. **Les habitants de ces 44 communes peuvent ainsi être contactés directement par ces agents** qui ont commencé leurs repérages courant octobre. **Les résultats, attendus au troisième trimestre 2021, permettront de mieux organiser la mobilité de demain sur la Métropole Toulonnaise.**

La Maison du Patrimoine à Ollioules a ouvert ses portes au public



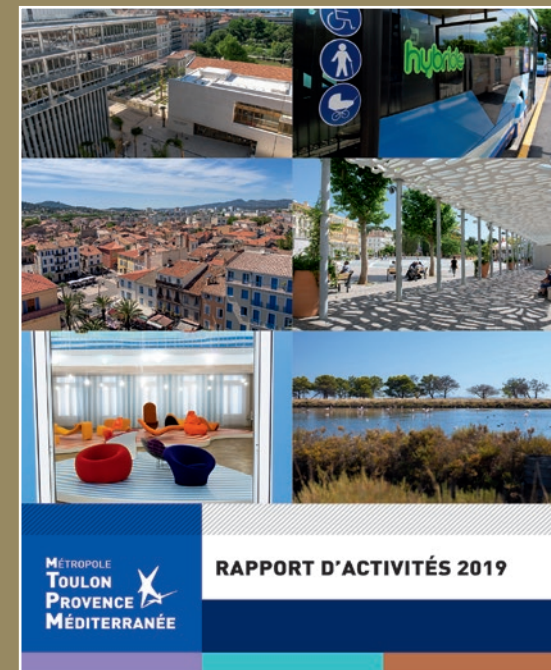
La Maison du Patrimoine, centre d'interprétation du Patrimoine Métropolitain, **inaugurée en février dernier, a ouvert ses portes au public cet été.** Laissez-vous surprendre par ses beautés architecturales et son parcours muséographique des plus innovants ! Plus d'une année de travaux aura été nécessaire pour réhabiliter entièrement ce lieu exceptionnel, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. **Ses richesses architecturales et ses décors de gypserie classés ont été minutieusement restaurés.** Le bâtiment abrite désormais 500 m² d'espaces muséaux innovants, immersifs et interactifs, sur le thème du patrimoine métropolitain à la fois passé et contemporain. N'hésitez plus, venez pousser les portes de ce superbe musée. Expositions, visites guidées, conférences, ateliers pour le jeune public... vous y attendent.



Informations pratiques : www.metropletpm.fr
Contact : 04 94 93 37 30.

Le rapport d'activités 2019 de la Métropole

Le bilan annuel 2019 de TPM est **marqué par le transfert des compétences des communes** lors de la création de la Métropole en 2018 : voiries, espaces publics, parcs de stationnement, concessions de plage, etc. Et ce sont environ **1200 agents communaux qui ont rejoint les équipes de TPM.** Ces nouvelles compétences transférées à TPM ont pour objectif de **renforcer le rayonnement du territoire au niveau régional et national et de maintenir la proximité et la qualité des services aux habitants.** Pour marquer ce changement, TPM propose une présentation renouvelée de son rapport afin de rendre compte de l'activité de la Métropole en 2019. Retrouvez les temps forts de l'année 2019 et téléchargez le rapport annuel sur : www.metropletpm.fr

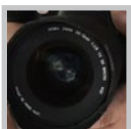


Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, cet agenda est susceptible de modifications et d'annulations

RAPPELS :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES SALLES COMMUNALES ACCUEILLANT DU PUBLIC

JAUGE MAXIMALE DE 300 PERSONNES A L'ESPACE CULTUREL JP MAURRIC



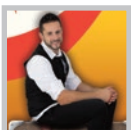
A compter du lundi 9 Expo photos de Jérôme GIULI

Office de Tourisme - Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le photographe craurois Jérôme GIULI vous invite à venir découvrir ses prises de vues des paysages de notre commune. Entrée libre



Mardi 10 Spectacle Cabaret du

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 19h
Inscriptions : 06.03.32.68.13



Vendredi 13 et samedi 14 Festival Les Accrau's de l'Humour

avec Marco Paolo
Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 19h

Vendredi 13 :

Concours d'humoristes

avec les meilleurs jeunes talents de la Région PACA. Venez élire votre artiste préféré(e) !

Samedi 14 :

One Man Show de Marco Paolo

Le confinement l'a rendu fou, le déconfinement hystérique !...

Entrée gratuite mais nombre de places limité à 300

Réservations :

auprès du Service Culture et Evénementiel, par téléphone uniquement au 04.89.29.51.64 ou au 04.89.29.51.63, du 2 au 12 novembre 2020



Dimanche 15

Loto de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 15h (ouverture des portes à 14h)
Amenez vos jetons !

Nombreux lots à gagner :

Tablette 2 en 1 Wind
jambon, porc
d'...

ANNULÉ
Suite aux nouvelles mesures sanitaires (reconfinement)

Dimanche 15 Fête de la Sainte Cécile de la Lyre de La Crau

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 19h
Participation libre au profit du Téléthon



Mardi 24

Loto du CCAS

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 14h30
Réservé aux Seniors de 60 ans et plus.
5€ les 3 cartons, 10€ les 7 cartons.

Lots à gagner :

bons d'achat chez les commerçants craurois. Les participants doivent apporter leurs jetons.

Inscriptions par téléphone uniquement :

06.49.51.02.22, du lundi au jeudi matin, de 8h à 12h (places limitées)

A PRÉVOIR POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE

Samedi 5

Célébration de la Journée Nationale d'Homage aux « Morts pour la France » pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Rendez-vous à l'Hôtel de Ville à 11h pour le départ du cortège vers le Mémorial du parking.

Du 4 au 6 décembre Téléthon

du 4 au 6 décembre, de 9h à 12h et de 15h à 17h. Cartons.

lots à gagner !
du Téléthon pendant ce loto

limitées à 300 personnes !

Inscriptions :
06.03.32.68.13 ou à l'Office de Tourisme du 16 novembre au 3 décembre, de 9h à 12h et de 15h à 17h

Dimanche 6

Matinée des Associations

Place Victor Hugo - de 9h à 13h
Expos ventes, chocolat chaud, animations, etc.

Dimanche 6

Après-midi Théâtre

Avec la Cie Art-Thea de La Crau
Espace Culturel JP Maurric - 16h

Pièce « La Légende d'une vie »

de Stefan ZWEIG
Vienne, 1919. Un jeune auteur cherche à s'extirper du souvenir de son père, poète devenu icône nationale. Le jeune homme étouffe dans la maison familiale où tout est organisé par sa mère, femme autoritaire et intranquillante, autour du culte du grand homme. C'est alors que revient au sérail une femme dont le secret pourrait libérer le jeune homme de son carcan.

Entrée :

10 € (gratuit pour les moins de 12 ans)

Réservations :

06.03.32.68.13 ou à l'Office de Tourisme du 30 novembre au 4 décembre, de 9h à 12h et de 15h à 17h

RETOUR EN IMAGES

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2020

AMATHÉA 2020

Cérémonie d'Hommage aux Harkis



JEUDI 8 OCT. - Qui est Monsieur Schmitt - L'Amphitryon Théâtre



MERCREDI 7 OCT. - Les Bonniches - C^{ie} de Tragos



VENDREDI 9 OCT. - Les Soeurs Donahue - C^{ie} Théâtrale II



Soirée Afrique en Scène



SAMEDI 10 OCT. - J'adore l'amour... - Les Tréteaux Gardéens



Remise des prix
Lauréats 2020 : L'Amphitryon Théâtre



Naissances

Valentin GOMARD
Ewen PLANTE
Raphaël AGOSTINI
Leyna BARGACHI
Kéziah BALMANN
Camille AMON DELSOL
Léo VIVANT
Chloé BARRÉ
Lorenzo LAB GAUTHIER
Malone DEBEVE
Adénora DOMINGET
Ivan MARCHAL
Sofia MARCHAL
Aurore SERRE
Eva MENARD
Lily Rose ROSSI

Mariages

Norbert WEILLER et Kelly MARIGLIANO
Mehdi BARRAZ et Delphine LOURIDAS
Guillaume LUISADA et Laure SEGRETO
Jérôme SIESSE et Daphné CIVALLERI
Richard BESANÇON et Olivia SABAT
Mickaël HANTZER et Anna BOËHLY
Jérémy CHASSIN et Sophie MAROTEL
Patrice TOURSCHER et Christine HEREAU
Claude PICARD et Mélissa CANTRELLLE
Karim DAABEK et Aurélie PASQUALETTO
Joël PITZALIS et Régine BONNET
Alexis MONACI et Amandine GOBBI

Décès

Lucienne FIANDINO veuve ALLONGUE
Brigitte SÉNEQUIER veuve VELU
Fausto ARMANDO veuve FERRIE
Nicole VALVAT veuve ROUQUETTE
Christian DOMEGE
Laurent TRITANT
Magdeleine INZI veuve DUNAN
Robert ARLACON
Claude PIKIAKOS
Henriette POMET veuve MISTRE
Virginie VOAHANGIMALALA RASOZANAMAVO
veuve RAZAFIMANDANONA
Roger GRIMAUD

PERMANENCE

Patricia ARNOULD,
Conseillère Départementale du Canton de
La Crau, tiendra une permanence le
vendredi 27 novembre 2020
de 10h à 12h, en Mairie de La Crau.
Elle recevra sans rendez-vous.

MA GENDARMERIE EN LIGNE !

La brigade numérique de la Gendarmerie
répond à toutes les questions ayant trait à
la sécurité du quotidien, 7 jours sur 7 et 24h
sur 24 sur le site internet
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Concrètement, elle peut vous renseigner
dans de nombreux domaines : Journée
Défense et Citoyenneté, recrutement, par-
ticipation citoyenne, Code de la route, pro-
curations, réglementation sur les armes,
environnement, etc. Elle peut également
vous apporter aide et information sur de
nombreuses thématiques : harcèlement,
violences sexuelles ou sexistes, opération
tranquillité vacances, prévention spécifique
juniors et seniors, drogues, cybersécurité,
intelligence économique, radicalisation, etc.
Enfin, elle peut vous guider dans vos dé-
marches, faciliter l'accès aux téléservices et
vous accompagner vers des services natio-
naux ou territoriaux.

Infos : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

NOVEMBRE : le mois pour arrêter de fumer avec MoisSansTabac !

Vous avez envie d'arrêter de fumer mais
vous manquez de motivation. Savez-vous
que le dispositif MoisSansTabac déployé
durant le mois de novembre peut vous y
aider gratuitement ? Kit d'aide à l'arrêt, en-
couragements, application personnalisée,
groupes de soutien, consultations télépho-
niques gratuites avec des tabacologues...
Pendant un mois, Tabac Info Service vous
accompagne pour que votre tentative
d'abandon de la cigarette soit un succès.

Le Ministère des Solidarités et de la San-
té, en partenariat avec l'Assurance Maladie
et Santé Publique France, poursuivent le
challenge collectif national MoisSansTabac
lancé en 2016 qui invite tous ceux qui le
souhaitent à relever le défi d'arrêter la ciga-
rette, au moins pendant un mois. N'oubliez
pas qu'arrêter de fumer pendant 30 jours,
c'est avoir 5 fois plus de chances d'arrêter
de fumer pour de bon. A la fin du défi, vous
avez moins envie de fumer et, même si
vous recommencez, vous saurez que vous
êtes capable de vivre sans cigarette et cela
vous aidera pour vos tentatives futures...

Infos :
www.mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33



SOYEZ ACTEUR DE VOTRE
CADRE DE VIE AVEC
**L'APPLICATION
CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION
DECHETS - ANIMAL ERRANT
VOIRIE / ESPACES VERTS -
INCENDIE / INONDATION
CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

LA CRAU AUTREFOIS

Nous retrouvons Louis RAVEL pour la suite de l'entretien où il nous parlait des Escudiers, et plus spécialement de la placette centrale qui servait de terrain de foot aux minots du quartier.

Lors des soirées d'été, après le souper car on mangeait tôt à ce moment-là, la terre battue de la placette accueillait les parties de pétanque des plus grands. La nuit tombée, (il y avait bien deux lampadaires d'éclairage public mais qui n'étaient pas très efficaces), la soirée s'achevait par la dégustation des pastèques mises au frais dans la conque de la fontaine, située devant le jardin du couvent, dont l'écoulement avait été bouché par des chiffons.

En dehors des matches de foot et des parties de pétanque, la tranquillité de l'endroit n'était troublée que par le passage du cheval de TROPINI qui ramenait le fourrage pour ses vaches, du camion de FROSINI ou d'une des automobiles de PERONA ou BRUNO qui la traversaient de temps en temps. La vitesse n'étant pas le point fort de ces machines, les piétons, prévenus par le bruit caractéristique de leur mécanique, avaient le temps de se lever du milieu. Les vaches qui peuplaient les deux étables, celle de TROPINI donnant sur la placette, ou celle de PERONA derrière le couvent, ne mettaient jamais le nez dehors, seuls les moutons de BELLEUDI sortaient tous les jours pour aller paître dans la nature qui n'était guère éloignée du village, sauf l'été lorsqu'ils étaient en estive. La placette, goudronnée depuis, existe toujours avec pour principale fonction de permettre la circulation et le stationnement des nombreuses voitures.

Grosse bâtisse située au centre du hameau, le couvent était séparé de la placette par un jardin. Trois sœurs y vivaient, la Mère, Sœur Saint Laurent et Sœur Saint Joseph qui jouait de l'harmonium à la messe. Comme une bonne partie des enfants du village, aussi bien filles que garçons contrairement à l'école qui n'était pas mixte, je le fréquentais les jeudis, jour sans école remplacé depuis par le mercredi, et durant les vacances scolaires. Du plus jeune jusqu'à l'adolescent de 12 ou 13 ans, c'était une garderie à laquelle nous étions contents de nous rendre pour y retrouver les copains. Nous y passions de bons moments consacrés à des jeux, les mêmes que dans la cour de l'école, mais avec ambiance qu'on qualifierait aujourd'hui de plus conviviale. Il faut dire qu'à l'école, le



directeur, Monsieur MICHEL, faisait régner une discipline de fer. Lorsque la sonnerie annonçait l'entrée en classe, son sifflet résonnait simultanément comme un avertissement. Gare à ceux qui étaient en retard pour la mise en rang, qui chuchotaient, ou étaient un tout petit peu décalés dans l'alignement, car la sanction était immédiate : cent lignes. Et quand on arrivait à la maison, la facture doublait avec cent lignes de plus. Donc pour nous, le couvent était synonyme de bons moments sans la peur du directeur.

Les sœurs, assistées d'Elise COTELLA qui a donné son nom à la placette et de temps en temps de Reine VERNET, accueillait une trentaine d'écoliers, voire plus lors des vacances. Les jours de pluie, nous restions au couvent, pour jouer sous le préau ou dans une grande salle. Par beau temps, les sœurs nous emmenaient promener pour trois sorties bien définies. L'été c'était la Dévote, où un chemin nous emmenait directement à partir du hameau en traversant les vignes. L'endroit était situé au bord du Gapeau, où un pré descendait en pente douce jusqu'à une plage de sable. La rivière n'était pas profonde permettant juste de tremper les chevilles sans craindre la noyade. Nous allions aussi au bois du Petit Nice, sur la route des Mesclances, plus dense et étendu qu'aujourd'hui, et au « pin de la Monache » départ du Collet Long où les pins et la garrigue résonnaient de nos cris et des coups de sifflet des sœurs qui tentaient de contrôler les mouvements de la troupe turbulente.

Dans l'article du mois dernier, Louis nous parlait des trois chemins qui partaient du hameau vers les cultures alentours. Voici la traverse des Escudiers, aujourd'hui goudronnée, qui dominait le jardin d'ASTROLOGI (aujourd'hui lotissement le Palmyre) en longeant les jardins derrière les dernières maisons de la rue du Gapeau.

Un autre chemin empruntait le trajet de l'actuelle impasse des Primevères pour passer devant la DCA et atteindre le Gapeau à la Dévote, à travers les vignes parallèlement à l'avenue des Faurys. La DCA était une bâtisse imposante de style années trente, construite au milieu des vignes. J'ai le souvenir que Monsieur PISTON s'en servait de hangar pour son tracteur mais je n'y ai jamais vu de pièce d'artillerie. Le départ du chemin est toujours visible (en clair au centre de la photo) mais il a été barré un peu plus loin après la montée de Mémé ASTROLOGI.



La traverse du Couvent, se glissait entre la bergerie de BELLEUDI et la cour de FROSINI, pour atteindre le Béal et revenir vers la rue du Moulin ou partir vers le nord. Après avoir longé le canal jusqu'à un gros bassin d'irrigation étrangement construit en hauteur, un embranchement permettait de poursuivre vers le hameau des Meisonniers accompagné par une haie de noisetiers, tandis que l'autre partie, obliquant vers l'ouest, traversait le Béal par un pont situé au milieu des vignes (aujourd'hui rue de la Noria, près du supermarché Lidl) et rejoignait la route de la Farlède. (La photo montre le débouché de la traverse du Couvent sur le chemin qui longe le Béal entre la rue du Moulin et l'impasse des Pivoines)

AU MENU DE LA CANTINE elior®

RESTAURATION SCOLAIRE

du 2 au 6 novembre

Lundi

- Betteraves **BIO**
- Steak haché
- Pommes frites
- Brie / *Bûchette mi-chèvre* *
- Corbeille de fruits

Mardi menu végétarien

- Céleri rémoulade
- *Salade choubidou* *
- Penne à l'andalouse
- Edam **BIO** / *Tomme de pays* *
- Flan vanille / *Flan nappé au caramel* *

Judi

- Carottes râpées
- *Chicon à la boule de Lille* *
- *Rôti de veau à l'estragon*
- Chou-fleur en gratin
- Fondu Président / *Coulommiers* *
- Moelleux au citron

Vendredi

- Roulade de volaille
- *Saucisson à l'ail fumé* *
- Filet de colin
- Ratatouille
- Riz créole
- Petits suisses aux fruits
- *Fromage frais nature sucré* *
- Corbeille de fruits

du 9 au 13 novembre

Lundi menu végétarien

- Duo carottes et potirons
- Pépinette lentilles et curry
- Coulommiers / *Brie* *
- Compote de pommes et bananes

Mardi

- Salade verte aux croûtons
- Filet de colin pané et citron
- *Coquillettes au fromage* **BIO**
- Petit moulé / *Carré de l'Est* *
- Ananas au sirop

Judi

- Radis beurre
- *Champignons crus en rémoulade* *
- *Sauté de boeuf au paprika*
- *Carottes à la ciboulette* **BIO**
- Saint-Paulin / *Mimolette* *
- *Clafoutis aux pommes*

Vendredi

- Potage de légumes
- Filet de lieu sauce curry
- Semoule berbère
- Yaourt nature / *Yaourt aromatisé* *
- Corbeille de fruits

du 16 au 20 novembre

Lundi

- Macédoine à la mayonnaise
- *Haricots verts vinaigrette* *
- Macaroni au cheddar et jambon
- Fromage frais sucré
- *Petits suisses aux fruits* *
- Corbeille de fruits

Mardi menu végétarien

- Iceberg à la vinaigrette au caramel
- *Salade Ninon* *
- *Omelette à l'emmental* **BIO**
- Petits pois
- Brie
- *Rondelé au bleu au lait de brebis* *
- Riz au lait

Judi La Valise des Saveurs

- Houmous lentilles corail au cumin
- Kefta d'agneau au curry
- Jeunes carottes Liban
- *Camembert* **BIO**
- Salade Liban

Vendredi La Valise des Saveurs

- Salade de poulet
- Colin sauce coco
- Torti
- *Bûchette mi-chèvre*
- *Crème péruvienne*

du 23 au 27 novembre

Lundi menu végétarien

- Salade verte oeuf
- Gratin crozets légumes mozzarella
- Fromage blanc lisse
- *Fromage blanc cassonade* *
- Corbeille de fruits

Mardi

- Duo carotte navet sauce fraîcheur
- *Chou rouge râpé sauce échalote* *
- *Sauté de boeuf en estouffade*
- Riz créole
- Fraidou / *Coulommiers* *
- *Compote de pommes* **BIO**

Judi

- Frisée aux noix et pommes
- *Emincé de dinde sauce champignons*
- Gratin de brocolis sauce béchamel
- Croûte noire / *Emmental* *
- Bananouil

Vendredi

- Pâté de campagne
- Filet de hoki sauce aux poireaux
- Epinard branche à la crème
- Yaourt aromatisé / *Yaourt nature* *
- *Corbeille de fruits* **BIO**

du 30 nov. au 4 décembre

Lundi

- Betteraves
- *Chou-fleur vinaigrette* *
- *Penne colombine*
- *Croûte noire / Gouda* *
- Corbeille de fruits

Mardi

- Soupe aux vermicelles
- *Braisé de paleron*
- Légumes pot-au-feu
- *Emmental* **BIO** / *Tomme de pays* *
- Corbeille de fruits

Judi

- *Carottes râpées* **BIO**
- Filet de colin meunière et citron
- Pommes grenailles aux épices
- *Cotentin / Brie* *
- Cocktail de fruits

Vendredi

- Salade verte
- Raclette
- Petits suisses aux fruits
- *Fromage frais nature sucré* *
- Compote tous fruits

BIO Produit Bio **AB**

LR Label Rouge

VF Viande / Volaille Origine France

CHEF Recette du Chef

* 2^{ème} choix
(Ecoles Élémentaires uniquement)



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Novembre 2020

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires